

# Privé de permis à cause d'une erreur administrative

SAINT-WITZ

PAR ANNE COLLIN

@LEPARISIEN\_95

« **AU DÉBUT**, c'est presque drôle mais là ça commence à être vraiment pesant. Je ne sais plus quoi faire en fait », résume Patrick Joyeux, quelque peu dépité. Cela fait désormais plus d'un an et demi que cet habitant de Saint-Witz est confronté à ce qui semble être un imbroglio administratif qui le prive de pouvoir conduire une voiture.

En septembre 2018, ce chef d'entreprise de 58 ans découvrait, par hasard, que son permis B, dont il est pourtant titulaire depuis près de quarante ans, n'existe pas dans les fichiers de la préfecture. Pourtant, celui-ci n'a jamais été ni suspendu ni annulé pour une quelconque infraction. Le Val-d'Oiseien vient de porter l'affaire devant la justice.

## Aucune trace informatique

« Je suis également motard. Et c'est lors d'un contrôle de routine que les gendarmes m'informent que si j'avais été en voiture, ils auraient dû immobiliser mon véhicule car ils ne trouvent pas mon permis B dans la base », se rappelle Patrick Joyeux pourtant possesseur du sésame rose dûment tamponné par la préfecture.

Contactés peu de temps après cet échange intrigant, les services des permis du Val-d'Oise lui confirment qu'ils n'en ont pas trace informatique. Sa demande est alors transmise au bureau national des droits à conduire dépendant du ministère de l'Intérieur. Inquiet des conséquences en cas d'accident alors qu'il ne pourrait prouver administrativement la possession de son permis B, Patrick Joyeux s'interdit depuis de conduire toute automobile.

« Une fois, mon dossier par-

Patrick Joyeux a découvert que son précieux sésame, dont il est titulaire depuis près de quarante ans, n'existait pas dans les fichiers de la préfecture. Il vient de saisir la justice.



Saint-Witz. Patrick Joyeux devant la voiture familiale dont il ne peut plus prendre le volant... alors qu'il détient bien un permis de conduire !

exemple, j'ai une sciatique et donc je ne peux pas prendre ma moto. Impossible alors de me déplacer chez mes clients et ça commence à me porter préjudice », explique ce responsable d'une société de services informatiques. Difficile aussi d'aider sa famille comme il souhaiterait. « Mon fils a eu d'énormes soucis de santé et je ne peux pas l'emmener à l'hôpital quand il a besoin. »

« C'est une histoire rocambolesque », estime maître Rémy Josseume, l'avocat de Patrick Joyeux. Ce dernier a déposé, il y a quelques jours, une requête en référé au tribunal administratif de Pontoise. Celle-ci aurait déjà été transmise au ministère qui devra donc répondre sur cette situation qui serait due à une erreur lors de l'informatisation des données du fichier national, vraisemblablement en 1992 lors du passage au permis à point.

## Sa situation serait régularisée... mais il n'est pas au courant

« J'ai déjà eu des anomalies dans de ce type de dossiers avec des incohérences tout à fait ubuesques. Et l'erreur est humaine, ce n'est pas ça que l'on reproche. C'est que l'administration ne fasse rien pour la corriger, souligne l'avocat. Là, on est dans le cas d'une erreur connue depuis plus d'un an et depuis un an ça n'avance pas. » Pour ce spécialiste du droit routier, le cas de Patrick Joyeux est significatif d'une « administration défailante qui n'arrive plus à gérer les

permis de conduire ». « Ce que je conteste dans ce genre de litige, c'est que l'on place toujours l'administré dans une situation de présumé en tort », estime l'avocat.

Contactée en fin de semaine dernière par « le Parisien », la Délégation à la sécurité routière (DSR) confirme avoir eu connaissance en mars 2019 de la situation de Patrick Joyeux. « La difficulté était de rechercher la préfecture compétente pour vérifier la régularité et la véracité du titre de la catégorie B de monsieur Joyeux. Le dossier datant de 1980, il a été effectivement un peu difficile de retrouver l'historique mais la situation de cet usager, pour lequel l'administration après cas, a heureusement été régularisée », affirme la DSR.

Mais ni Patrick Joyeux, ni son avocat n'avaient alors été informés de cette avancée qui daterait du... 10 juillet seulement. « C'est une bonne nouvelle mais j'attends de voir », répond maître Rémy Josseume. Et de regretter : « comme souvent, l'administration ne répond pas et régularise quand elle est acculée à devoir s'expliquer sur la situation. Et dans ces cas-là, cela leur permet d'évacuer la question des dommages et intérêts. Mais cela ne va pas m'empêcher de maintenir ma demande auprès du tribunal. »

ti à Beauvais, plus de nouvelles malgré mes nombreuses relances, raconte-t-il. Jusqu'en mars où je reçois un mail de l'ancien directeur du bureau qui m'assure qu'il va s'occuper de mon cas, et puis... plus rien. » Et ces nombreux courriels et lettres n'ont rien changé. « C'est cette absence de réponse qui m'énerve le plus, c'est censé être un service public », s'agace Patrick Joyeux. Et ce Val-d'Oisien d'avoir même



C'est cette absence de réponse qui m'énerve le plus, c'est censé être un service public

PATRICK JOYEUX, CHEF D'ENTREPRISE

pensé un temps à repasser son permis de conduire. « J'y étais prêt mais on me l'a déconseillé car cela risquait de poser divers problèmes et en plus j'aurais été considéré comme jeune conducteur pendant deux ans. »

Le père de famille a donc décidé de judiciariser son affaire il y a peu. « Car les conséquences se font de plus en plus sentir sur ma vie », constate-t-il. « En ce moment, par

SAINT-WITZ  
Près de 40 ans après, il découvre qu'il roule sans permis

